

tutionnelle, que l'histoire regardera à juste titre, comme l'honneur de son sexe et l'une des plus nobles figures des temps modernes.

Quand je dis que nous ne devons rien à l'Angleterre, je parle au point de vue politique, car je suis convaincu—et je mourrai avec cette conviction—que l'union du Haut et du Bas-Canada ainsi que la confédération, nous ont été imposées dans un but hostile à l'élément français et avec l'espérance de le faire disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais, pour être tout à fait juste à l'égard des Anglais, je dois ajouter qu'ils nous ont fourni des capitaux considérables pour exécuter nos grandes entreprises. Il est bien vrai que ces capitaux nous étaient prêtés, et à des taux d'intérêts assez élevés ; il est bien vrai aussi que les capitalistes anglais considéraient ces placements comme si sûrs, qu'ils ne manqueraient point de protester de toutes leurs forces, lorsqu'il fut question de les payer, par anticipation, cent sous dans la piastre, afin de diminuer les intérêts de notre dette en la consolidant. De sorte que, quand je dis que nous ne devons rien à l'Angleterre, je suis dans la vérité, avec les explications que je viens de donner.

D'ailleurs, les Anglais n'ont pas fait plus que les Français sous ce rapport. Ces derniers ont prêté à la province de Québec plus de \$4,000,000 en 1880, \$3,500,000 en 1888, \$4,000,000 en 1891 et ils nous auraient prêté \$6,000,000 de plus, si nous avions voulu leur payer le taux d'intérêt que nous payons aux Anglais, c'est-à-dire 5 p.c. Et, comme question de justice, je tiens à constater que sous ce rapport, les Français nous ont mieux traités que les Anglais, puisqu'ils se sont contentés de 4½ p.c. et 4 p.c. sur les capitaux qu'ils nous ont prêtés, au lieu que les Anglais n'ont jamais voulu accepter moins de 5 p.c.

Sans vouloir récriminer, mais uniquement dans le but de bien faire comprendre aux hommes raisonnables, de n'importe quelle race ou croyance religieuse, que l'élément français n'a pas reçu de l'Angleterre toute la considération qu'il méritait et toute la justice qui lui était due, permettez-moi de revenir sur ce que je disais tout à l'heure au sujet de l'union de 1841 et de la confédération de 1867.

En 1841, le Bas-Canada avait une population beaucoup plus nombreuse que celle du Haut et non seulement il n'avait pas de dettes, mais il avait même en caisse des économies relativement considérables. L'Angleterre imposa l'union aux Bas-Canadiens, malgré leurs protestations, et ne leur donna qu'un nombre de représen-

tants é  
était n  
Canada  
cinq ou  
lui dan  
pas ser  
eipes d  
comme  
désir  
affaibl  
inévita  
feste e  
Q  
l'histo  
qu'elle  
centra  
comme  
notre  
verain  
verain  
dépen  
que ré  
la cais  
sous t  
passé  
dans l  
Canad  
malgr  
eût é  
V  
mieu  
ridict  
nous  
danc  
1849  
gran